



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 mai 2012, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 012-102. Modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 visant à établir les conditions pour la mise en place de constructions accessoires abritant des animaux non domestiques.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 4 juin 2012, à 19 h 30 au 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 337, chemin Royal aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

4. Ce projet concerne tout le territoire de la municipalité.
5. Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de mai deux mille douze.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier